



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 12 octobre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité de pilotage lutte contre la tuberculose bovine du 12 octobre 2021

Le comité départemental de pilotage pour la lutte contre la tuberculose bovine s'est déroulé le 12 octobre 2021 précédant ainsi le lancement de la prochaine campagne de prophylaxie qui débutera le 1^{er} novembre.

Il réunit tous les acteurs concernés, à savoir les services de l'État, les représentants des éleveurs et des négociants, des vétérinaires, de la Fédération de chasse, des associations des louvetiers et des piégeurs.

Bilan de la campagne de prophylaxie 2020-2021 et de la gestion des foyers de tuberculose

Depuis 3 ans, l'ensemble du territoire du département est en prophylaxie annuelle obligatoire sur les bovins de plus de 18 mois, ce qui concerne environ 120.000 bovins, répartis dans 2.353 cheptels.

Les cheptels qui ne sont pas à jour de leur prophylaxie ont fait l'objet d'une mise en demeure, une quarantaine de cheptels sont concernés cette année.

Sur la campagne 2020-2021, 27 foyers ont, à ce jour, été identifiés en Dordogne, soit le même nombre que lors de la campagne précédente. A cet égard, le département de la Dordogne devient le département de France le plus touché par la tuberculose bovine (93 foyers détectés en France au 1^{er} octobre 2021).

L'identification d'un nombre élevé de foyers met en exergue le maintien d'une situation épidémiologique défavorable pour la Dordogne, d'autant plus que, sur cette période, les services de l'État ont, d'une part, constaté l'apparition de 2 nouveaux spoligotypes (variants), d'autre part, constaté l'augmentation de lésions évolutives, évocatrices d'une circulation active de la maladie, avec des animaux devenus excréteurs et donc sources de contamination du cheptel et de leur environnement.

Sur les 27 foyers identifiés, 15 ont fait l'objet d'un abattage total tandis que 12 ont pu entrer et se maintenir dans un protocole d'abattage partiel.

Bilan des mesures de surveillance et de prévention 2021 sur la faune sauvage

Pour la campagne 2020-2021, la surveillance et la prévention de la tuberculose bovine dans la faune sauvage (dispositif SYLVATUB) a consisté en l'analyse d'animaux de la faune sauvage (cerf, chevreuil, sangliers et blaireaux) prélevés en action de chasse ou retrouvés morts.

Dans ce cadre : 5 cerfs, 2 chevreuils, 368 sangliers et 718 blaireaux ont été prélevés. Aucun cervidé n'a été retrouvé positif à la tuberculose, 8 sangliers et 54 blaireaux ont réagi à la maladie.

Ces chiffres confirment la contamination dans la zone infectée du département la contamination de la faune sauvage et la nécessité de surveillance et de lutte de la tuberculose sur ces populations en complément de la police sanitaire exercée sur les cheptels bovins.



Préparation de la campagne de prophylaxie 2021-2022

La campagne de prophylaxie 2021-2022 débutera le 1^{er} novembre 2021 et devra s'inscrire dans un nouveau schéma d'organisation mis en place par la DDETSPP avec les opérateurs de la lutte contre la tuberculose dans le département et notamment, le GDS (groupement de défense sanitaire) et les acteurs en lien avec la faune sauvage (FDC, louvetiers, piégeurs, OFB et DDT)

Cette organisation s'appuie sur 3 axes simultanément :

- la communication sur les nouvelles mesures réglementaires concernant la lutte contre la tuberculose qu'implique la mise en œuvre de la Loi Santé Animale, nouvellement promulguée ;
- le ciblage de lutte contre la tuberculose dans la faune sauvage pour éviter la constitution d'un éventuel réservoir dans certains secteurs ;
- La mise en œuvre de mesures de biosécurité adaptées à la conduite des troupeaux en extérieur est le troisième pilier de cette stratégie de lutte, en termes de protection comme de prévention, pour éviter la contamination secondaire des cheptels par liens épidémiologiques avec un foyer ou à partir la contamination de la faune sauvage.

